Date de dépôt : 14 mai 2011

## Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Stéphane Florey: trois mille cent trente-six frontaliers de plus en 2010 et toujours autant de chômeurs genevois: les demandeurs d'emploi genevois sont-ils incompétents ou l'office cantonal de l'emploi ne parvient-il pas à les intégrer au marché du travail?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 15 avril 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Avec 6,8% de sa population active au chômage en février 2011, le canton de Genève connaît un taux de chômage presque deux fois plus élevé que le taux national (3,6% en février 2 011). Malgré un contexte économique qualifié par tous les analystes de favorable et une conjoncture économique excellente, le taux de chômage dans le canton ne faiblit pas de manière significative. Ce sont environ quinze mille personnes résidant à Genève qui ne parviennent pas à t rouver d'emploi et qui se sent ent délaissées et humiliées par nos autorités lorsqu'elles apprennent que même certains services publics, collectivités ou ét ablissements publics autonomes embauchent directement de s collaborateurs à l'étranger et s'a bstiennent d'annoncer un poste vacant à l'Office cantonal de l'emploi.

Alors que le nombre de chômeurs stagne aux alentours de quinze mille personnes, le nombre de travailleurs frontaliers progresse - d'après les chiffres de l'Observatoire statistique transfrontalier - d e cinquante-trois mille huit cent soixante-six à fin 2009 à cinquante-sept mille deux personnes à fin 2010. On peut, par ailleurs, se demander comment le marché du travail est parvenu à absorber plus de trois mille frontaliers en 2010 alors que le nombre total d'emplois du canton n'a crû pendant ce laps de temps « que » de 1'300 unités à 277'200 emplois. En outre, fait inquiétant, la durée moyenne du chômage dans le canton de Genève continue à progresser°!

IUE 1187-A 2/3

Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir si les efforts déployés par l'Office cantonal de l'emploi, en vue de l'intégration des chômeurs locaux au marché du travail, sont adéquats ou s'ils mériteraient d'être accrus.

De plus, alors que la croissance économique de notre canton ne se traduit malheureusement pas par une diminution du nombre de pers onnes au chômage, la population ressent concrètement les effets n égatifs de celle-ci avec la crise du logement et la hausse de loyers.

Enfin, l'argument d'un manque de personnel qualifié à Genève doit être rejeté puisqu'à Genève la proportion de personnes titulaires d'un diplôme de formation tertiaire est pl us élevée qu e dans le reste du pays. Quant à l'économie genevoise, cette d ernière semble être su ffisamment diversifiée pour offrir des emplois à nos chômeurs et, réciproquement, les compétences de ces derniers devraient convenir aux entreprises sans qu'elles aient à recruter à l'étranger.

## Ma question est la suivante :

L'Office cantonal de l'emploi envisage-t-il de redoubler ses efforts afin d'intégrer les demandeurs d'emploi genevois au marché du travail et ainsi faire baisser le taux de chômage, plutôt que de laisser des travailleurs frontaliers accaparer les emplois°?

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En 2010, 22 029 chômeurs inscrits à l'office cantonal de l'emploi (OCE) sont sortis du chômage. Entre le 1 er janvier et le 30 avril 2011, le nombre de chômeurs inscrits à Genève est passé de 15 318 à 13 880, y compris les chômeurs en fin de droit. En 2011, alors que les indicateurs économiques semblent au vert, le Conseil d'Etat ambitionne effectivement de réduire de manière plus importante encore le nombre de chômeurs dans notre canton, en particulier les chômeurs de longue et de très longue durée.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a transm is au Grand Conseil son rapport évaluant la nouvelle loi cantonale en matière de chômage (LMC), accompagné d'un projet de loi visant à en améliorer la mise en œuvre.

S'agissant des chômeurs de longue durée, qui constituent la préoccupation prioritaire du Conseil d'Etat, le rapport permet de const ater que les stages « PEF » et « PCEF » (programmes emploi-formation) donnent de bons résultats, mais qu'ils doivent être mis en œu vre plus tôt dans le parcours des chômeurs et leur fournir une formation mieux adaptée à leurs

3/3 IUE 1187-A

perspectives professionnelles. C'est ainsi que ces mesures seront rebaptisées « stages de requalification » et devront être attribuées au plus tard au 9<sup>e</sup> mois de chômage et en priorité da ns l'économie privée, dans les secteurs à fort potentiel d'emploi pour les chômeurs concernés.

L'allocation de retour à l'emploi (ARE) pour sa part, avec un taux de réussite de 70% pour la réin sertion de chômeurs en fin de droit, sera renforcée. Si le Grand Conseil accepte le projet de loi, cette allocation sera désormais disponible pour des emplois dans un autre canton et portera sur 24 mois au lieu de 12 pour les chômeurs âgés de 50 et plus. Elle sera également disponible pour les anciens indépendants.

L'ARE, ainsi que l'es emplois de s'olidarité, devraient en o utre être désormais accessibles à tous les bénéficiaires de l'aide s'ociale, comme l'a souhaité la majorité du Grand Conseil en soutenant le projet de loi 10599. Ce texte est soumis à un référendum

Par ailleurs, l'OCE a créé, en octobre 2010, un nouveau « Service Employeurs » doté de 16 postes à plein temps, dont la mission est d'améliorer la collaboration avec les employeurs pour combattre le chômage. L'objectif est d'amener chaque employeur à prendre le réflexe, avant de solliciter un permis de travail, de vérifier s'il ne peut pas d'abord trouver l'employé qu'il cherche parmi les chômeurs inscrits.

Le Conseil d'Etat souhaite par aille urs faire examiner par la commission tripartite toute demande de nouveau permis de travail émanant de l'administration, d'établissements publics autonomes ou d'institutions subventionnées, afin de s'assurer que le poste ne peut être pourvu par une personne inscrite au chôm age. Il ap pelle également les a utres employeurs publics et privés à se joindre à lui pour renforcer la lutte contre le chômage.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : Mark MULLER